



Améliorez la performance énergétique de votre logement

Des Aides Exceptionnelles sont disponibles

UNE RÈGLE IMPÉRATIVE

Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention de l'accord du ou des organismes sollicités.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

prendre contact
au **05-45-95-62-02**
ou contact.charente@solihha.fr

Une multitude de financements sont aujourd'hui mobilisables pour améliorer la performance énergétique de son logement (MaPrimeRénov', CEE, Anah...).

Il est alors difficile pour un particulier de faire un choix parmi cette affluence d'offres, qui se traduit souvent par un harcèlement téléphonique et parfois par des propositions peu scrupuleuses.

QUI SOMMES NOUS ?

SOLIHA est une association loi 1901, qui œuvre depuis 1970, à l'amélioration des conditions de logement des particuliers sur le Département de la Charente.

AVANTAGES DE L'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE SOLIHA

- Bénéficiaire, lors d'une visite à domicile, d'un diagnostic thermique qui permettra de prioriser les travaux à réaliser
- Avoir connaissance de tous les dispositifs d'aides et profiter d'un accompagnement pour les mobiliser
- Garder le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux
- Bénéficiaire, selon le statut du demandeur, d'une gestion des fonds, sans avoir à avancer le montant des aides financières
- Bénéficiaire d'une visite à l'issue des travaux, permettant de valider le versement des aides financières
- Selon les financements mobilisés, le coût de l'accompagnement apporté par SOLIHA sera, dans 75% des situations, entièrement pris en charge par les organismes financeurs

CONDITIONS

- Aides soumises à des conditions de ressources
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir obtenu les accords de financement
- Ils doivent être réalisés par des entreprises ayant le label RGE
- Ils doivent permettre un gain énergétique de 35 %
- Le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant **3 ans**.

FINANCEURS

- ANAH
- Département
- GRDF
- Certaines collectivités...

CRITERES DE RESSOURCES

Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser (dernier avis d'imposition)

Nbre de personne composant le ménage	Très Modeste	Modeste
1	15 262 €	19 565 €
2	22 320 €	28 614 €
3	26 844 €	34 411 €
4	31 359 €	40 201 €
5	35 894 €	46 015 €
par personne supplémentaire	4 526 €	5 797 €

COMMENT SOLLICITER LES AIDES ?

En vous inscrivant sur le site de l'Anah :
<https://monprojet.anah.gouv.fr>

En choisissant SOLIHA Charente
comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

UN EXEMPLE

Description de la situation et du logement actuel

Couple aux revenus très modestes

- Maison de ville des années 1960
- Chaudière fuel ancienne
- Menuiseries simple vitrage
- Absence d'isolation en toiture
- Etiquette énergétique F

Projet envisagé

- Installation d'une chaudière à condensation
- Remplacement des menuiseries par un vitrage isolant
- Isolation des combles
- Etiquette énergétique après travaux : D

Coût des travaux : 29 540 € TTC

Frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage SOLIHA : 850 €

Subventions mobilisables

- Subvention Anah (50 %) : 14 000 €
 - Prime sortie de passoire : 1 500 €
 - Subvention Département (15 %) : 3 000 €
 - Prime GRDF raccordement réseau de gaz : 400 €
- (Aides pouvant être cumulées avec les CEE)

Total subventions travaux : 18 900 €

Subvention Anah frais AMO SOLIHA : 600 €

Exemple de financement donné à titre indicatif, sous réserve de modifications ou d'évolutions des règlements d'attribution des organismes mentionnés.